

Le 17 mars 2022

Au Collège des Bourgmestres et Échevins de la
commune de Woluwe-Saint-Lambert

Personne de contact :

Amandine Tiberghien
Natagora Bruxelles
26 rue d'Edimbourg
1050 Ixelles

Objet : **Référence régionale 18/PFD/1750547** et **Référence régionale 18/ECO/1750555** - Construire un immeuble de 21 appartements et de 19 places de parking souterrain sur le terrain de la "Ferme aux Oies" et Construire un petit immeuble mitoyen avec 2 appartements sur la chaussée de Roodebeek ; Enrichir et diversifier l'espace vert (Abattre 2 arbres à haute tige et replanter 16 arbres à haute tige) et Construire une école maternelle et primaire autour de la "Ferme aux oies" en rénovant celle-ci, aménager les abords et démolir d'anciennes granges Avenue de la Croix du Sud - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Nous vous adressons nos remarques et observations dans le cadre de l'enquête publique relative à ces projets de construction :

Cet espace représente un important réservoir pour la faune et la flore locale, un endroit unique dans cette partie de la Région de Bruxelles-capitale qui abrite plusieurs espaces verts de qualité paysagère incontestable. Il s'agit d'une [zone de développement dans le réseau écologique bruxellois](#), il nous paraît dès lors étonnant qu'il soit acceptable d'imperméabiliser les sols dans ce type d'endroit. Dans son état actuel, il représente, une [valeur biologique significative](#) (score D) et apporte une contribution importante à la biodiversité et aux infrastructures vertes en milieu urbain.

En tant que **zone de développement**, il semble d'autant plus important de développer de véritables dispositifs rendant **perméable l'espace au passage de la faune**, et ce, au travers de mesures obligatoires et non de bonne intentions dans le cadre du dossier soumis à enquêtes publiques.

Nous voyons dans ce site un potentiel important pour un parc naturel humain admis avec une gestion de type agro-pastorale itinérante par exemple, une ferme pédagogique voir même une école mais dans le respect de l'espace vert existant.

Il semble important que les autorités politiques **se posent la question de la pertinence d'imperméabiliser une zone** qui ne l'a jamais été à notre époque, ainsi que de la qualité potentielle des sols malgré le peu d'information disponible sur cette question.

Nous attirons d'ailleurs l'attention des autorités publiques sur ce qui est défini dans les 2 enquêtes publiques comme imperméabilisé et non-imperméabilisé. En effet, les espaces semi-perméables ou les espaces enterrés ne peuvent être considérés comme perméables.

Tout comme il se pose la question de la pertinence d'imperméabiliser une zone qui ne l'a jamais été en Région de Bruxelles-Capitale, se pose aussi la question de **construire sur une des rares zones ouvertes végétalisées de type prairies en Région de Bruxelles-capitale**. Comme l'a déjà écrit à de nombreuses reprises

l'IPBES dans ses rapports¹, le développement sans précédent des infrastructures lié à l'augmentation de la population et de la consommation, s'est principalement faite aux dépens des forêts, des zones humides et **des prairies**. Les paysages agricoles et leur spécificités biologiques ont progressivement disparu de la Région faisant des quelques reliquats encore présents des éléments à préserver. Pour finir, au vue des ambitions importantes de la **stratégie Good Food**, la disparition et le changement d'usage d'un espace comme celui d'une ferme nous semble assez incohérent.

L'inventaire en termes de faune et de flore n'est pas très étoffé dans le cadre de ces enquêtes publiques, ce que nous regrettons fortement. D'autant plus que cet espace n'est pas accessible aux citoyens et donc que nous ne pouvons pas compter sur les riverains et naturalistes pour avoir une vision sur cette question.

Il nous a semblé important de spécifier que nous nous réjouissons que des toitures végétalisées soient envisagées, d'autant plus des toitures avec plus de 30 cm de substrat. Néanmoins, cela n'est nullement une compensation à la perte de biodiversité occasionnée par les aménagements prévus dans ce dossier. L'ambition des autorités publiques est, selon nous, d'essayer de **limiter l'emprise au sol** à ce qui est déjà utilisé par les bâtiments existant et au(x) zone(s) déjà imperméabilisée(s).

Concernant spécialement la ferme aux oies nous demandons aux autorités publiques de veiller à **préserver les espaces agricoles ou assimilés ainsi que la diversité des habitats existant sur la zone**.

Pour ce qui est des toitures végétalisées, nous attirons l'attention du demandeur et des autorités publiques sur le fait que **les espaces végétalisés sur le bâti ou sur dalle prennent part à la nature en ville, mais surtout que leurs fonctionnalités écologiques ne remplacent pas celles d'espaces à caractère naturel en pleine terre**. Tous les espaces de nature en pleine terre sont précieux, qu'il s'agisse des friches et forêts urbaines, des milieux humides, des prairies urbaines, des coulées et promenades vertes, des espaces vivriers... Gérés de façon écologique et connectés entre eux, ils participent à la reconquête de la biodiversité comme à l'atténuation du changement climatique (séquestration et stockage du carbone dans les sols et les arbres) et à l'adaptation vis-à-vis de celui-ci (gestion du ruissellement, régulation des inondations, atténuation des îlots de chaleur, amélioration de la qualité de l'air). De plus, même si les toitures ont 30cm d'épaisseur, rien n'indique la végétalisation prévue sur celle-ci : essences ? gestion ? ...

Pour finir, nous aurions jugé pertinent que pour tout projet sur cette zone, un plan de gestion ou du moins les grandes lignes de la gestion future des espaces verts de la zone.

Nous ne sommes pas convaincus par les mesures prises visant à éviter, supprimer ou réduire les incidences négatives du projet. Par exemple, aucune mesure en termes de pollution lumineuse n'est prise alors que de nombreuses espèces de chauves-souris sont présentes potentiellement sur le site ou à proximité.

En conclusion, nous considérons que ce projet, en l'état, ne s'inscrit pas dans les objectifs régionaux définis dans le Plan Nature et de la stratégie Good Food

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Échevins et membres de la commission de concertation, l'expression de notre considération distinguée

Pour Natagora Bruxelles,

Amandine Tiberghien

¹ <https://ipbes.net/global-assessment>